

# Méthodologie du recensement des licences et clubs 2024

Chaque année, la MEDES réalise avec le soutien de la Direction des sports un recensement des licences et clubs auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des sports et des JOP. Cette note détaille les éléments méthodologiques relatifs à cette production statistique qui couvre en 2025 les 120 fédérations sportives agréées fin 2024. La période couverte par le recensement correspond en fonction du calendrier des fédérations à l'année 2024, à la saison 2023/2024, ou toute autre type de saison finissant en 2024.

## 1. Méthode de collecte des données

Fin décembre 2024, une lettre a été envoyée aux présidents de fédérations, suivi d'un envoi par mail envoyé le 23 décembre 2024 aux Directeurs Techniques Nationaux (DTN) et/ou autres référents techniques selon les fédérations. Cet envoi a compris un guide de dépôt des données, un récépissé de la CNIL, une notice explicative des données demandées, un tableau avec les codes pour renseigner les fichiers (ex : type de licence), la fiche de transmission à compléter, ainsi que des exemples de fichiers licences et clubs à remplir.

Il a été demandé à chaque fédération de transmettre les éléments suivants avant le 7 mars 2025 :

- **Fichier licences** : Une liste anonymisée des titres de participation délivrés par la fédération pour la saison couverte par le recensement. Les informations demandées sont la date de naissance, le sexe, le type de titre de participation entre licences annuelles (compétition/loisir/encadrement/autres) et licences non-annuelles et autres titres de participation, l'adresse du détenteur de licence, la discipline pratiquée et un identifiant club (comparable à celui renseigné dans le fichier clubs).
- **Fichier clubs** : Une liste des établissements sportifs (clubs ou établissements professionnels agréés affiliés - EPA) à la fédération pour la saison couverte par le recensement. Les informations demandées sont le type d'établissement (club ou EPA), l'adresse administrative, l'adresse pratique (si différente de l'adresse administrative), le nom du club et un identifiant club (comparable à celui renseigné dans le fichier licences).
- **Fiche de transmission** : Fiche résumant la transmission des données avec les statistiques agrégées des licences annuelles, des licences non-annuelles et autres titres de participation, ainsi que du nombre d'établissements sportifs (clubs ou EPA). Cette fiche précise également la période de la saison sportive ainsi qu'un relevé intermédiaire à date du nombre de licences annuelles pour la saison en cours.

Les fichiers licences et clubs ont été déposés par les fédérations via le Portail des Fédérations Sportives (PFS) ou France Transfert afin de permettre une transmission sécurisée des données et maintenir la confidentialité des données. Ainsi, les fichiers transmis par les fédérations sont anonymisés (pas de nom, téléphone ou mail) afin d'éviter l'identification des individus.

Plusieurs relances ont été réalisées auprès des DTN et/ou référents techniques en cas de retard pour assurer la transmission des données dans les temps. La plupart des fichiers ont été reçus avant la date prévue, mais une flexibilité a été autorisée pour certaines fédérations rencontrant des difficultés ponctuelles qui ont pu transmettre les données dans les semaines suivantes.

Cette méthode de collecte par micro-données adoptée à partir du recensement 2011 a remplacé les statistiques de comptage renseignées directement par les fédérations dans un fichier Excel lors des recensements antérieurs à 2011.

Dans l'attente de la transmission des données définitives de la part de la part de la FF du jeu de paume [227] et de la FF de boxe américaine [268], les données 2023 sont reprises à titre provisoire pour le millésime 2024.

### 1.1. Importation des fichiers et corrections

Les fichiers bruts sont importés et lorsque cela est possible les principales erreurs d'encodage, de décalage ou inversion de colonnes sont corrigées. Puis, les chaînes de caractère sont uniformisées (mise en majuscule, remplacement des accents ou caractères spéciaux, retrait des espaces superflus).

Certaines fédérations ne pouvant pas transmettre l'intégralité de leurs licences pour différentes raisons (licences papier, fédération comptabilisant les licenciés et non les licences) fournissent le nombre de licences annuelles manquantes. Après vérifications, ces licences sont prises en compte dans le recensement des licences et clubs.

### 1.2. Licences prises en compte dans le recensement

Pour assurer la cohérence statistique des données depuis la création du recensement et garantir une certaine homogénéité entre les fédérations, le recensement des licences porte sur les licences annuelles. Sont comptabilisées les licences et non les licenciés, un même individu pouvant détenir plusieurs licences annuelles au sein d'une fédération (ex : compétition, encadrement) et/ou au sein de plusieurs fédérations.

Une licence annuelle est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences permettant la participation aux activités fédérales pour une plus courte période (jours, semaines, mois), des autres titres de participations délivrés par les fédérations et de la simple adhésion à un club sportif. Les licences annuelles peuvent donner accès à des pratiques compétitives, de loisirs, ou d'encadrement (arbitres, dirigeants, entraîneurs).

Ainsi, les licences ponctuelles de type évènementiel ne sont pas comptabilisées comme licences annuelles dans le recensement des licences, mais comme « licences non-annuelles et autres titres de participation (ATP) ». Par ailleurs, les cartes d'adhésion annuelle de type licence ne permettant pas la pratique pour l'ensemble de la saison avec la couverture d'assurance dédiée ne sont pas comptabilisées dans le cadre du recensement des licences comme licences annuelles, mais comme « licences non-annuelles ». Cela permet une observation statistique cohérente entre les années et les fédérations.

Les primo-licences prises en cours de saison et donnant également accès à la pratique pour la saison suivante sont comptabilisées uniquement sous réserve de cotisation et si elles donnent les mêmes droits que les licences annuelles équivalentes en terme d'accès à la pratique sportive encadrée pour la saison couverte par le recensement.

A partir du millésime 2024 du recensement, les licences bénévoles ou volontaires (annuelles ou non) sont comptabilisées à part. Sont incluses dans les licences bénévoles ou volontaires, les titres délivrés par la fédération concernant les fonctions non-officielles (hors pratique et hors encadrement) au sein d'un établissement sportif affilié (ex : parents accompagnants, évènementiel, buvette, intendance, table de marque).

### 1.3. Etablissements pris en compte dans le recensement des clubs

Sont recensés les établissements (clubs ou établissements professionnels agréés) affiliés à la fédération dans lesquels s'effectue la pratique sportive encadrée. Un établissement professionnel agréé se distingue des clubs par son appartenance au secteur privé ou commercial (par exemple un centre équestre).

Sont exclus de ce recensement les ligues, comités et autres structures fédérales. Néanmoins, les licences prises au niveau de ces structures sont prises en compte dans le recensement des licences annuelles (ex : prise de licence annuelle directe auprès de la fédération pour une pratique autonome, prise de licence directe auprès d'un comité départemental et non d'un club).

### 1.4. Vérification de la qualité de l'appariement

Afin d'assurer la qualité de l'appariement entre les fichiers licences et clubs, la qualité de l'**identifiant club** dans les 2 fichiers (licences et clubs) est vérifiée avec les référents des fédérations. Plusieurs questions sont alors posées afin de comprendre les données non appariées:

- Cas des licences annuelles sans identifiant club :

- S'agit-il de licences prises au niveau des comités/ligues/fédération, de licences prises auprès de clubs radiés ou ayant fusionné ou de licences prises auprès d'établissements non renseignés dans le fichier club ?
- Cas des établissements sportifs sans licences dans le fichier licences :
  - S'agit-il de clubs dormants, de clubs actifs mais sans licences annuelles ou d'établissements n'étant plus affiliés ?
- Cas des licences annuelles avec un identifiant club non présent dans le fichier club :
  - S'agit-il de comités, de ligues, de la fédération ou de clubs radiés ou ayant fusionnés ?

En fonction de ces réponses, les fichiers sont corrigés afin de correspondre aux informations attendues.

### 1.5. Vérification de la cohérence avec les années passées

Une première version des statistiques par fédération est établie afin de vérifier la cohérence avec les années précédentes. Cette étape permet d'identifier d'éventuelles erreurs de traitements ou des événements particuliers qui ont affecté la dynamique d'une fédération. Des explications sont alors demandées au référent de la fédération et s'il est avéré qu'il s'agit d'une erreur de traitement des corrections sont appliquées.

## 2. Traitement des données

### 2.1. Age du détenteur de licence

L'âge est calculé **au 1<sup>er</sup> janvier** de l'année du recensement, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le recensement 2023/2024 ou 2024<sup>1</sup>. Cette méthode de calcul diffère des recensements avant le millésime 2022 où l'âge correspondait à l'âge pendant l'année du recensement, soit l'âge au 31 décembre. Cette révision a été opérée car l'âge au 1<sup>er</sup> janvier est plus représentatif de la saison 2023/2024 ou 2024, tout en permettant une mise en relation directe avec les estimations de population de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier.

Les comparaisons historiques utilisant l'âge des détenteurs de licences des précédents recensements utilisent ces âges amputés d'un an, ce qui apparaît acceptable, car seuls les détenteurs de licences nés un 1<sup>er</sup> janvier présentent le même âge avec les 2 méthodes de calcul.

Afin de limiter les erreurs, l'âge est considéré comme non réponse s'il n'est pas compris entre 1 et 99 ans. En effet, certaines dates de prises de licences pourraient avoir été confondues avec les dates de naissance lors de la constitution des fichiers ce qui limite la fiabilité des dates de naissance indiquant des âges inférieurs à 12 mois. Par ailleurs, les dates de naissance de potentiels sujets centenaires sont sujettes à des erreurs informatiques et/ou de saisies. Sans préjuger de l'âge réel de ces licenciés de moins de 12 mois ou de plus de 99 ans, ce retraitement a pour but de limiter les risques d'erreur pour l'observation statistique.

### 2.2. Adresses

Un nettoyage et une correction des adresses (correction des codes postaux, identification des communes et codes postaux de pays étrangers...) sont effectués lorsque que cela est possible. Le département et la région sont ensuite déduits à partir de ces codes postaux. L'identification géographique porte ainsi sur les départements métropolitains plus DOM, ainsi que les COM<sup>2</sup>, Monaco, et les pays étrangers.

### 2.3. Etablissement actif ou non

Le recensement des licences 2024 fait apparaître les établissements actifs qui sont liés à des licences annuelles afin d'identifier les fédérations maintenant plus ou moins d'affiliations à des établissements ne comptant aucune licence annuelle. Les licences peuvent ainsi être reliées au type d'établissement : club, établissement professionnel agréé, autre type de structure (comité/ligue/fédération/autre) non renseigné dans le fichier clubs.

<sup>1</sup> Des étapes d'uniformisation des dates de naissance et de correction pour les importations de dates au format numériques ont été nécessaires pour s'assurer que les dates de naissance suivent le format JJ/MM/AAAA.

<sup>2</sup> Sont considérés sous l'appellation COM les territoires ultra-marins hors DOM aux statuts juridiques diverses : St-Pierre-et-Miquelon, St-Barthélémy, St-Martin, Wallis-et-Futuna, Polynésie Française, et Nouvelle-Calédonie.

## 2.4. Taille de l'établissement et licences hors établissements

La qualité de l'identifiant club dans les 2 fichiers, a également permis de calculer les statistiques des licences annuelles par établissement en appariant les deux fichiers. La taille de l'établissement correspond au nombre de licences annuelles reliées à cet établissement.

## 3. Traitement de la non-réponse

Des traitements sont administrés afin de combler la non réponse partielle lorsque celle-ci reste dans des proportions acceptables pour une fédération donnée.

La procédure appliquée est un hotdeck : pour chaque individu présentant une valeur manquante pour la variable considérée un tirage aléatoire d'un autre individu de la même fédération avec réponse est effectué pour y attribuer sa caractéristique pour ainsi combler la non-réponse (ex : Sexe en cas de hotdeck pour le sexe). Le tirage aléatoire est un tirage avec remise donc un individu peut servir plusieurs fois à combler la non réponse. Ces cas sont toutefois rares lorsque la non réponse est peu fréquente. Selon les variables concernées nous appliquons un hotdeck simple ou un hotdeck hiérarchisé, le second effectuant le tirage aléatoire dans un échantillon présentant des caractéristiques proches.

La règle de décision suivante a été appliquée pour chaque fédération :

- Non réponse < 10 % : Hotdeck appliqué.
- Non réponse entre 10 % et 50 % :
  - Nombre de licences annuelles > 5 000 : Hotdeck appliqué sous réserve de faible distorsion des statistiques obtenues après hotdeck par rapport à celles calculées sur l'échantillon avec réponse.
  - Nombre de licences annuelles ≤ 5 000 : Hotdeck non appliqué, pas de correction de la non réponse partielle.
- Non réponse > 50% : Hotdeck non appliqué, pas de correction de la non réponse partielle.

La non réponse partielle est traitée dans l'ordre suivant : sexe, département-région, puis âge au 1<sup>er</sup> janvier.

### 3.1. Sexe

Un hotdeck simple a été appliqué pour corriger la non réponse partielle sur la variable de sexe (voir la liste des fédérations concernées en annexe 1). Pour la saison 2023/2024, le hotdeck a été appliqué pour 10 fédérations et pour traiter la non-réponses de 2,2 % de l'ensembles des licences annuelles. Après hotdeck, le sexe est disponible pour l'ensemble des licences annuelles recensées.

### 3.2. Département-Région

La correction de la non réponse partielle pour l'identification géographique s'effectue en plusieurs étapes. Tout d'abord, en cas de valeur manquante pour le département et la région du licencié, ce sont les département et région du club qui sont affectés<sup>3</sup>. Puis, sous réserve d'un taux de non réponse acceptable (cf. règle de décision ci-dessus) un hotdeck hiérarchisé en fonction de l'âge est réalisé. Le tirage aléatoire s'effectue sur un sous-échantillon avec réponse appartenant à la même tranche d'âge (1-13 ans, 14-20 ans, 21-55 ans, 56-99 ans). En cas de non réponse pour l'âge, le tirage s'effectue sur l'ensemble des données avec réponse. L'Annexe 2 présente les modalités de correction de la non réponse par fédération. Au final, les variables département-région ont été corrigées pour 9,9 % des licences annuelles, 9,7 % en utilisant l'adresse du club, 0,3 % en effectuant un hotdeck.

### 3.3. Age au 1<sup>er</sup> janvier

Lorsque la date de naissance fait uniquement apparaître l'année de naissance, l'âge est calculé en supposant une date hors 1<sup>er</sup> janvier. Puis, un hotdeck hiérarchisé en fonction de la région permet de combler la non réponse lorsque celle-ci reste limitée selon la règle de décision décrite supra. Le tirage aléatoire s'effectue sur un sous-échantillon avec réponse appartenant à la même région. En cas de non réponse pour la région, le tirage s'effectue sur

---

<sup>3</sup> Département et région du club sur la base de l'adresse de pratique si disponible, ou sur la base de l'adresse administrative. L'adresse du licencié pour laquelle l'identification géographique n'a pas été possible sur la base du CP est tout de même conservée pour l'étape du géocodage postérieure à la publication des résultats du recensement mais préalable à la diffusion des données communales.

l'ensemble des données avec réponse. La région considérée pour le tirage regroupe les DROM entre eux et les COM entre eux.

L'Annexe 3 présente les fédérations pour lesquelles le hotdeck a été appliqué pour l'âge. C'est le cas pour 0,2 % de l'ensemble des licences annuelles.

#### 4. Tableaux statistiques et diffusion des résultats

Les données statistiques produites sur la base de ces données sont transmises sous la forme de données de comptage selon les principales caractéristique âge-sexe-département-région. Les données de population au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont ajoutées pour une mise en perspective directe avec les statistiques du recensement des licences annuelles<sup>4</sup>. Les statistiques présentées comme non réparties correspondent aux caractéristiques non identifiables après l'application des corrections et/ou hotdecks.

Les données relatives à la discipline pratiquée ne sont pas diffusées car la prise en compte des disciplines pratiquées diffère d'une fédération à l'autre, certaines rattachant une licence à une discipline, d'autres rattachant une licence à plusieurs disciplines, d'autres considérant que la licence donne accès à toutes les disciplines de la fédération.

Les données relatives au type de licence permettent de distinguer les licences compétition (que l'accès à la compétition soit effectif ou non), les licences loisirs, les licences encadrement (dirigeant, entraîneur, arbitre), des autres types de licences annuelles. Cependant, les fédérations ne sont pas en mesure d'effectuer cette distinction et certaines délivrent une licence unique ce qui limite l'intérêt de publier les statistiques par types de licences<sup>5</sup>. Ceci peut s'expliquer par la présence de licences ne permettant pas aux fédérations d'identifier la pratique compétitive de la pratique loisir.

---

<sup>4</sup> Les taux de licences par habitants peuvent différer des taux présentés dans les indicateurs de la LOLF car ceux-ci répartissent proportionnellement les licences avec non réponse avant calcul des indicateurs.

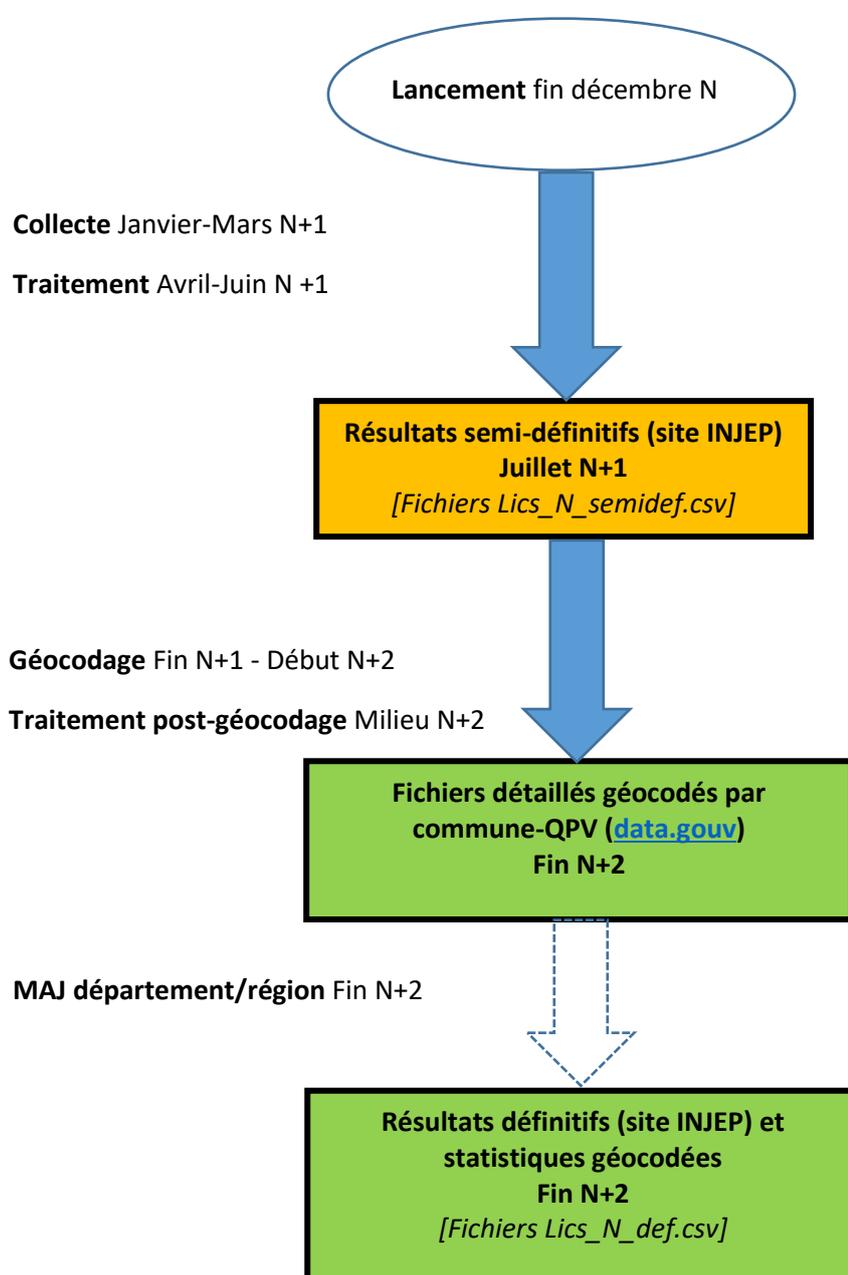
<sup>5</sup> Néanmoins, cette information est utilisée pour vérifier que les titres renseignés soient des licences annuelles.

## 5. Processus de production du recensement des licences

Le schéma ci-dessous illustre le processus de production relatif aux fichiers du millésime N du recensement des licences et clubs (saison N-1/N ou N selon l'organisation des fédérations). Les données sont collectées et traitées en début d'année N+1 (ex : début 2025 pour les données du millésime 2024 portant sur la saison 2023/2024 ou 2024).

Dans un premier temps le département est déterminé sur la base des codes postaux directement remontés par les fédérations et retraités par l'Injep (cf. 2.2). Après publication des tableaux statistiques relatifs aux résultats du recensement en Juillet N+1, les adresses des licenciés et clubs sont envoyées à un service de l'INSEE pour géocodage afin d'en déduire des identifications par commune-QPV. Les erreurs ou imprécisions restantes sont en grande partie détectées et corrigées lors du géocodage par l'Insee, améliorant ainsi la qualité des variables de commune de résidence du licencié et des clubs. Ainsi les fichiers détaillés par millésimes produits en Juillet N+1 au niveau fédération-sexe-âge-département/région sont qualifiés de fichiers semi-définitifs (*Lics\_N\_semidef*). Après traitements, ces données géocodées donnent lieu à publication sur [data.gouv](https://data.gouv.fr) des statistiques de licences annuelles par commune-QPV fin d'année N+2, puis les département et régions de ces fichiers détaillés par millésime sont mis à jour fin N+2 et prennent le nom de *Lics\_N\_def* (fichiers définitifs)<sup>6</sup>.

A partir des données du recensement 2023, des fichiers statistiques issus des données commune-QPV paraîtront sur le site de l'INJEP (fin 2025).



<sup>6</sup> A ce jour, les fichiers des millésimes 2016-2018 restent semi-définitifs et seront mis à jour ultérieurement.

## 6. Evolutions et révisions

Le tableau 1 ci-dessous met en évidence certains changements entre millésimes susceptibles d'influencer l'évolution des licences annuelles sur la période récente.

Tableau 1 : Principales évolutions et révisions

Code 2023	Fédération	Révision/Commentaire	Observation
102	Fédération Française d'Aviron	Révision	Reclassement en licences annuelles de 6240 titres remontés en licences non-annuelles ou ATP en 2023.
106	Fédération Française de Boxe	Commentaire	Depuis 2022, la FF de Boxe remonte les licences annuelles et clubs de MMA suite à la convention de délégation obtenue en mars 2022.
112	Fédération Française des Sports de Glace	Commentaire	La fédération remontait les licenciés jusqu'en 2022 mais comptabilise des licences annuelles à partir de 2023.
114	Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation	Commentaire	La fédération remontait les licenciés jusqu'en 2023 mais comptabilise des licences annuelles à partir de 2024.
119	Fédération Française de Natation	Commentaire	La fédération remontait les licenciés jusqu'en 2021 mais comptabilise des licences annuelles à partir de 2022.
119	Fédération Française de Natation	Révision	La répartition des licences annuelles 2023 par département/région a été légèrement révisée après correction d'adresses clubs.
122	Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées	Révision	Le nombre de licences non-annuelles ou ATP en 2023 a été révisé à 0.
124	Fédération Française de Tennis de Table	Révision	Reclassement des licences évènementielles en licences non-annuelles ou ATP sur la période 2015-2019. Révision du chiffre des licences annuelles 2014, ainsi que du nombre de licences non-annuelles ou ATP en 2019 et 2021.
128	Fédération Française de Voile	Commentaire	La FF Voile et Les Glénans ont signé une convention attribuant une licence annuelle FF Voile aux pratiquants Voile des Glénans, ce qui se traduit dans les chiffres à partir de 2023. De même une convention avec l'UCPA a été signée fin 2022 ce qui augmente le nombre de licences annuelles liées à ces structures à partir du millésime 2023.
128	Fédération Française de Voile	Révision	Le nombre de licences annuelles a été révisé à la hausse pour les millésimes 2013 et 2023.
138	Fédération Française de Baseball, Softball	Commentaire	A partir de 2023, la fédération ne remonte plus les licences annuelles et clubs de Cricket (France Cricket).
207	Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin	Révision	Correction du nombre de licences annuelles 2005 (écart d'1 licence)

209	Fédération Française de Ball-Trap	Révision	Correction du nombre de licences annuelles 2007 (écart d'1 licence)
214	Fédération Française de Char à Voile	Révision	Reclassement en ATP de licences pour les millésimes 2009, 2011, et 2012
227	Fédération Française de Jeu de Paume	Commentaire	Données 2024 non disponibles. En conséquence, à ce stade les chiffres 2023 de cette fédération sont repris pour 2024.
257	Fédération Française de Vol en Planeur	Révision	Légère correction du nombre de licences annuelles en 2006 après comptabilisation de 16 licences supplémentaires
263	Fédération de Double Dutch	Commentaire	Les données de cette fédération ne sont pas disponibles sur la période 2012-2022.
268	Fédération de Boxe Américaine et Disciplines Associées	Commentaire	Données 2024 non disponibles. En conséquence, à ce stade les chiffres 2023 de cette fédération sont repris pour 2024.
410	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	Commentaire	Un changement de comptabilisation interne à la fédération induit une diminution du nombre de licences annuelles délivrées à partir de 2024.
423	Fédération Française des Clubs Omnisports	Commentaire	La licence délivrée par la fédération étant facultative, les données de licences annuelles sont amenées à fluctuer d'un millésime à l'autre.
426	Fédération Sportive LGBT+	Révision	Les chiffres 2023 des établissements sportifs et des licences non-annuelles ou ATP ont été révisés.

## 7. Annexes

### Annexe 1: Correction de la non-réponse pour le sexe en 2024

Code	Fédération	% HD Sexe
602	Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	30,2%
128	Fédération Française de Voile	10,1%
228	Fédération Française de Joute et Sauvetage Nautique	0,3%
216	Fédération Française de la Course Landaise	0,2%
206	Fédération Française du Sport Automobile	0,1%
241	Fédération Française de Pelote Basque	<0,1%
603	Fédération Française des Clubs Universitaires	<0,1%
417	Union Nationale Sportive Léo Lagrange	<0,1%
229	Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées	<0,1%
420	Fédération Sportive des ASPTT	<0,1%
<b>Total</b>		<b>2,2%</b>

### Annexe 2: Correction de la non-réponse pour département-région en 2024

Code	Fédération	% adresse club	% HD Géo	% correction
422	Fédération Française des Clubs Omnisports	89,3%	10,7%	100,0%
604	Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)	89,2%	1,0%	90,2%
231	Fédération Française de Longue Paume	86,2%	0,0%	86,2%
424	UCPA Sport Loisirs	85,3%	0,0%	85,3%
220	Fédération Française des Échecs	72,3%	0,0%	72,3%
602	Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	33,8%	0,0%	33,8%
135	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade	33,0%	0,7%	33,7%
120	Fédération Française de Pentathlon Moderne	29,0%	2,2%	31,3%
503	Fédération Française du Sport Adapté	16,9%	1,5%	18,5%
603	Fédération Française des Clubs Universitaires	14,8%	0,0%	14,8%
128	Fédération Française de Voile	2,4%	10,2%	12,5%
418	Fédération Française du Sport d'Entreprise	5,4%	2,9%	8,2%
417	Union Nationale Sportive Léo Lagrange	6,5%	0,7%	7,2%
119	Fédération Française de Natation	5,5%	0,0%	5,5%
214	Fédération Française de Char à Voile	3,9%	0,0%	3,9%
113	Fédération Française de Gymnastique	3,7%	0,0%	3,7%
117	Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées	3,2%	0,0%	3,2%
425	UCPA Sport Vacances	0,0%	3,1%	3,1%
217	Fédération Française de Course d'Orientation	3,0%	<0,1%	3,0%
139	Fédération Française de Danse	2,9%	<0,1%	2,9%
501	Fédération Française Handisport	2,3%	<0,1%	2,3%
201	Fédération Française d'Aéromodélisme	1,5%	0,0%	1,5%
256	Fédération Française Sportive de Twirling Bâton	1,3%	<0,1%	1,4%
605	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	1,3%	<0,1%	1,3%
137	Fédération Française de Surf	1,1%	0,1%	1,2%
404	Fédération Française de la Retraite Sportive	0,9%	0,0%	0,9%
261	Fédération Française de Kick Boxing, Muay Thai et Disciplines Associées	0,9%	<0,1%	0,9%

213	Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles	0,8%	0,0%	0,8%
266	Fédération Française de Force	0,7%	<0,1%	0,7%
114	Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation	0,7%	0,0%	0,7%
244	Fédération Française de Pulka et Traineau à Chiens	0,7%	0,0%	0,7%
265	Fédération Française de Pêche Sportive en Apnée	0,4%	0,2%	0,6%
138	Fédération Française de Baseball, Softball	0,5%	<0,1%	0,6%
136	Fédération Française de Roller et Skateboard	0,5%	<0,1%	0,6%
257	Fédération Française de Vol en Planeur	0,5%	0,0%	0,5%
126	Fédération Française de Tir à l'Arc	0,5%	0,0%	0,5%
203	Fédération Française d'Aérostation	0,0%	0,4%	0,4%
267	Fédération Française des Pêches Sportives	0,4%	0,0%	0,4%
406	Fédération des Clubs de la Défense	0,4%	0,0%	0,4%
264	Fédération Française de Flying Disc	0,4%	0,0%	0,4%
206	Fédération Française du Sport Automobile	0,4%	<0,1%	0,4%
216	Fédération Française de la Course Landaise	0,3%	<0,1%	0,4%
125	Fédération Française de Tir	0,3%	0,0%	0,3%
250	Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard	0,2%	0,0%	0,2%
205	Fédération Française d'Aïkido et de Budo	0,2%	0,0%	0,2%
102	Fédération Française d'Aviron	0,2%	<0,1%	0,2%
110	Fédération Française d'Escrime	0,2%	<0,1%	0,2%
111	Fédération Française de Football	0,2%	<0,1%	0,2%
209	Fédération Française de Ball-Trap	0,2%	0,0%	0,2%
410	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	0,2%	<0,1%	0,2%
254	Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois	0,2%	0,0%	0,2%
405	Fédération Française du Sport Travailleiste	0,2%	<0,1%	0,2%
106	Fédération Française de Boxe	0,1%	<0,1%	0,2%
271	Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne	0,2%	0,0%	0,2%
415	Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale	0,0%	0,1%	0,1%
131	Fédération Française de Hockey sur Glace	0,1%	0,0%	0,1%
407	Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural	0,1%	<0,1%	0,1%
221	Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins	<0,1%	<0,1%	0,1%
241	Fédération Française de Pelote Basque	0,1%	0,0%	0,1%
260	Fédération Française de Polo	0,1%	0,0%	0,1%
420	Fédération Sportive des ASPTT	0,1%	<0,1%	0,1%
248	Fédération Française de Rugby à XIII	0,1%	<0,1%	0,1%
123	Fédération Française de Tennis	0,1%	0,0%	0,1%
105	Fédération Française de Basketball	0,1%	<0,1%	0,1%
258	Fédération Française de Vol Libre	0,1%	0,0%	0,1%
124	Fédération Française de Tennis de Table	0,1%	0,0%	0,1%
140	Fédération Française de Football Américain	<0,1%	<0,1%	<0,1%
127	Fédération Française de Triathlon et Disciplines Enchainées	<0,1%	<0,1%	<0,1%
215	Fédération Française de Course Camarguaise	0,0%	<0,1%	<0,1%
108	Fédération Française de Cyclisme	<0,1%	<0,1%	<0,1%
237	Fédération Française de Parachutisme	<0,1%	0,0%	<0,1%
242	Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal	<0,1%	<0,1%	<0,1%
263	Fédération de Double Dutch	<0,1%	0,0%	<0,1%
103	Fédération Française de Badminton	<0,1%	<0,1%	<0,1%
210	Fédération Française de Billard	<0,1%	0,0%	<0,1%

121	Fédération Française de Ski	<0,1%	0,0%	<0,1%
409	Fédération Française Maccabi	<0,1%	0,0%	<0,1%
122	Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées	<0,1%	0,0%	<0,1%
141	Fédération Française de Squash	<0,1%	<0,1%	<0,1%
270	Fédération Française des Sports et Loisirs Canins	<0,1%	0,0%	<0,1%
403	Fédération Française Sports Pour Tous	<0,1%	0,0%	<0,1%
129	Fédération Française de Volley	<0,1%	0,0%	<0,1%
116	Fédération Française de Hockey	<0,1%	0,0%	<0,1%
601	Fédération Française du Sport Universitaire	<0,1%	<0,1%	<0,1%
249	Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	<0,1%	<0,1%	<0,1%
202	Fédération Française Aéronautique	<0,1%	0,0%	<0,1%
243	Fédération Française de Planeur Ultraléger Motorisé	<0,1%	<0,1%	<0,1%
269	Fédération de Voitures Radio Commandées	<0,1%	0,0%	<0,1%
218	Fédération Française de Cyclotourisme	<0,1%	<0,1%	<0,1%
109	Fédération Française d'Équitation	<0,1%	0,0%	<0,1%
229	Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées	<0,1%	<0,1%	<0,1%
133	Fédération Française de Rugby	<0,1%	0,0%	<0,1%
251	Fédération Française de Spéléologie	<0,1%	0,0%	<0,1%
211	Fédération Française du Sport Boules	<0,1%	0,0%	<0,1%
233	Fédération Française de Motocyclisme	<0,1%	0,0%	<0,1%
112	Fédération Française des Sports de Glace	<0,1%	0,0%	<0,1%
204	Fédération Française d'Aïkido, d'Aïkibudo et Affinitaires	<0,1%	0,0%	<0,1%
402	Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire	<0,1%	0,0%	<0,1%
413	Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)	<0,1%	0,0%	<0,1%
411	Fédération Sportive de la Police Nationale	<0,1%	0,0%	<0,1%
245	Fédération Française de la Randonnée Pédestre	<0,1%	0,0%	<0,1%
101	Fédération Française d'Athlétisme	<0,1%	0,0%	<0,1%
115	Fédération Française de Handball	<0,1%	0,0%	<0,1%
<b>Total</b>		<b>9,7%</b>	<b>0,3%</b>	<b>9,9%</b>

### Annexe 3: Correction de la non-réponse pour l'âge en 2024

Code	Fédération	% HD Age
128	Fédération Française de Voile	10,1%
203	Fédération Française d'Aérostation	5,8%
231	Fédération Française de Longue Paume	2,7%
603	Fédération Française des Clubs Universitaires	2,6%
234	Fédération Française Motonautique	1,9%
260	Fédération Française de Polo	0,8%
215	Fédération Française de Course Camarguaise	0,8%
257	Fédération Française de Vol en Planeur	0,4%
422	Fédération Française des Clubs Omnisports	0,4%
417	Union Nationale Sportive Léo Lagrange	0,3%
119	Fédération Française de Natation	0,3%
409	Fédération Française Maccabi	0,2%
102	Fédération Française d'Aviron	0,2%
407	Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural	0,2%
410	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	0,2%
408	Fédération Sportive et Culturelle de France	0,1%
206	Fédération Française du Sport Automobile	0,1%
413	Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)	0,1%
420	Fédération Sportive des ASPTT	0,1%
228	Fédération Française de Joute et Sauvetage Nautique	0,1%
204	Fédération Française d'Aïkido, d'Aïkibudo et Affinitaires	0,1%
263	Fédération de Double Dutch	0,1%
415	Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale	<0,1%
137	Fédération Française de Surf	<0,1%
250	Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard	<0,1%
406	Fédération des Clubs de la Défense	<0,1%
269	Fédération de Voitures Radio Commandées	<0,1%
601	Fédération Française du Sport Universitaire	<0,1%
117	Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées	<0,1%
503	Fédération Française du Sport Adapté	<0,1%
212	Fédération Française de Savate, Boxe Française et Disciplines Associées	<0,1%
271	Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne	<0,1%
122	Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées	<0,1%
229	Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées	<0,1%
220	Fédération Française des Échecs	<0,1%
207	Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin	<0,1%
403	Fédération Française Sports Pour Tous	<0,1%
605	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	<0,1%
124	Fédération Française de Tennis de Table	<0,1%
261	Fédération Française de Kick Boxing, Muay Thai et Disciplines Associées	<0,1%
402	Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire	<0,1%
135	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade	<0,1%
107	Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie	<0,1%
501	Fédération Française Handisport	<0,1%
109	Fédération Française d'Équitation	<0,1%
123	Fédération Française de Tennis	<0,1%
113	Fédération Française de Gymnastique	<0,1%

136	Fédération Française de Roller et Skateboard	<0,1%
217	Fédération Française de Course d'Orientation	<0,1%
112	Fédération Française des Sports de Glace	<0,1%
213	Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles	<0,1%
245	Fédération Française de la Randonnée Pédestre	<0,1%
267	Fédération Française des Pêches Sportives	<0,1%
404	Fédération Française de la Retraite Sportive	<0,1%
254	Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois	<0,1%
116	Fédération Française de Hockey	<0,1%
210	Fédération Française de Billard	<0,1%
249	Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	<0,1%
132	Fédération Française de Golf	<0,1%
205	Fédération Française d'Aïkido et de Budo	<0,1%
241	Fédération Française de Pelote Basque	<0,1%
251	Fédération Française de Spéléologie	<0,1%
218	Fédération Française de Cyclotourisme	<0,1%
121	Fédération Française de Ski	<0,1%
211	Fédération Française du Sport Boules	<0,1%
141	Fédération Française de Squash	<0,1%
126	Fédération Française de Tir à l'Arc	<0,1%
129	Fédération Française de Volley	<0,1%
418	Fédération Française du Sport d'Entreprise	<0,1%
138	Fédération Française de Baseball, Softball	<0,1%
115	Fédération Française de Handball	<0,1%
243	Fédération Française de Planeur Ultraléger Motorisé	<0,1%
105	Fédération Française de Basketball	<0,1%
242	Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal	<0,1%
114	Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation	<0,1%
411	Fédération Sportive de la Police Nationale	<0,1%
221	Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins	<0,1%
125	Fédération Française de Tir	<0,1%
106	Fédération Française de Boxe	<0,1%
103	Fédération Française de Badminton	<0,1%
111	Fédération Française de Football	<0,1%
101	Fédération Française d'Athlétisme	<0,1%
602	Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	<0,1%
<b>Total</b>		<b>0,2%</b>